

(En K.Dinars)

	Du 01/07/2023 au 30/09/2023	Du 01/07/2022 au 30/09/2022	Septembre 2023	Septembre 2022	AU 31/12/2022
1 - PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRES	337 809	298 244	1 017 321	850 728	1 189 334
Intérêts	247 068	226 442	756 595	635 710	899 144
Commissions en produits	37 495	30 445	107 809	92 474	124 598
Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement	53 246	41 357	152 917	122 545	165 592
2 - CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRES	185 923	152 505	552 617	416 425	566 441
Intérêts encourus	182 613	149 493	543 721	408 298	554 674
Commissions encourues	3 310	3 012	8 896	8 127	11 767
3 - PRODUITS NET BANCAIRE	151 886	145 739	464 704	434 303	622 893
4 - AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	2 292	2 041	6 134	5 693	7 451
5 - CHARGES OPERATOIRES	59 532	53 982	184 905	167 341	232 828
Frais de personnel (3)	43 493	38 262	132 395	113 892	167 297
Charges générales d'exploitation	16 039	15 720	52 510	53 449	65 531
6 - STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	-	-	2 392 615	1 963 829	2 235 839
Portefeuille-titres commercial	-	-	670 883	321 503	547 232
Portefeuille-titres d'investissement	-	-	1 721 732	1 642 326	1 688 607
7 - ENCOURS NET DES CREDITS (1)	-	-	10 154 558	10 420 116	10 686 945
8 - ENCOURS DES DEPOTS, DONT :	-	-	8 867 430	8 360 012	8 549 749
Dépôts à vue	-	-	2 743 999	2 797 183	2 733 602
Dépôts d'épargne	-	-	3 426 026	3 022 531	3 162 845
9 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	1 415 458	1 494 674	1 447 526
10 - CAPITAUX PROPRES (2)	-	-	1 193 180	1 116 618	1 116 812

(1) L'encours des crédits fin Septembre 2023 tient compte des provisions constituées durant la période

(2) Les capitaux propres ne tiennent pas compte des résultats de la période.

(3) - Pour des raisons de comparabilité avec le secteur bancaire, les charges liées au personnel retraité sont imputées aux charges générales d'exploitation.

COMMENTAIRE SUR LES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITE AU 30/09/2023

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS

La BH BANK est une société anonyme admise à la côte permanente de bourse de Tunis au capital de 238 000 millions de dinars, composé de 47 600 000 actions de 5DT chacune. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs trimestriels de la Banque, arrêtés au 30 Septembre 2023, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires.

II- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II-1- Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire :

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire au titre du troisième trimestre de l'exercice 2023.

Ils sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

Les intérêts et les commissions bancaires courus et non échus au 30/09/2023 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

II-2- Les règles de prise en compte des charges :

Les charges d'intérêts et les commissions encourues ainsi que les frais de personnel et charges générales d'exploitation sont pris en compte pour leurs montants se rapportant au troisième trimestre de l'exercice 2023.

II-3- La classification du portefeuille titres et revenus y afférents :

La banque classe ses titres en 4 catégories :

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants : leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois et la liquidité de leur marché. Ces titres incluent notamment les bons du trésor destinés à la clientèle.
- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins-values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

II-4- Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêt comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servis à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

II-5- Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

II-6- Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

II-7- Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

III- FAITS SAILLANTS

A la fin du troisième trimestre 2023, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- L'encours des créances sur la clientèle a atteint 10 155 MDT à fin Septembre 2023, contre 10 420 MDT à fin Septembre 2022, soit une diminution de 2.5%.
- Les dépôts de la clientèle ont atteint 8 867 MDT à fin Septembre 2023, contre 8 360 MDT à fin Septembre 2022, soit une évolution de 6.1%.
- Les emprunts et ressources spéciales ont diminué de 5.3%, pour atteindre 1 415 MDT à fin Septembre 2023 contre 1 495 MDT à fin Septembre 2022.
- Les produits d'intérêts ont évolué de 121 MDT, soit 19.0%, pour atteindre 757 MDT à fin Septembre 2023 contre 636 MDT à fin Septembre 2022.
- Les commissions perçues par la banque ont augmenté de 16 MDT, soit 16.6%, pour atteindre 108 MDT à fin Septembre 2023 contre 92 MDT à fin Septembre 2022.
- Le Produit Net Bancaire a atteint 464.7 MDT à fin Septembre 2023, contre 434.3 MDT à fin Septembre 2022, soit une progression de 7.0%.
- Les charges générales d'exploitation ont baissé de 1.8%, pour atteindre 52.5 MDT à fin Septembre 2023 contre 53.4 MDT à fin Septembre 2022.
- Les frais de personnel ont augmenté de 16.2%, pour atteindre 132.4 MDT à fin Septembre 2023 contre 113.9 MDT à fin Septembre 2022.